

14 novembre 2019

## Davies reconnu comme un cabinet « prééminent » dans *The Legal 500 Canada*

L'édition 2020 du répertoire *The Legal 500 Canada* confirme notre position de leader sur le marché, les clients et les experts du domaine saluant d'une même voix « le savoir-faire et la constance hors du commun » du cabinet de même que son « exécution sans faille et l'exceptionnelle qualité du service ». Cette année, 45 de nos avocats figurent dans ce répertoire, dont 27 parmi les chefs de file (*Leading Individuals*), et Davies est classé dans le niveau Tier 1 dans six domaines de pratique :

- Concurrence et lois antitrust
- Droit des sociétés et fusions et acquisitions
- Règlement de différends : Ontario
- Règlement de différends : Québec
- Infrastructures et projets
- Fiscalité

Revu chaque année, le répertoire *The Legal 500* évalue les forces des cabinets d'avocats de plus de 100 territoires, sur la base de commentaires recueillis auprès de 250 000 clients partout dans le monde, de dossiers soumis par les cabinets et d'entretiens avec des avocats de premier plan exerçant en pratique privée.